

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 27 janvier 2025

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE  
Mairie  
Madone  
06390 CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE EAU D'AZUR

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00257268		Prélevé le : mardi 14 janvier 2025 à 16h33
Unité de gestion	1895	REGIE EAU D'AZUR	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN /
Installation	UDI 005442	RESEAU CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000005642	RÉSEAU CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE REA	
Localisation exacte		ROBINET CUISINE MAIRIE	
Commune		CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : PFAS Code SISE de l'analyse : 00257277 Référence laboratoire : LSE2501-13060

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)


Acide perfluorobutanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L			
Acide perfluoro-décanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L			
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L			
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L			
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L			
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L			
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L			
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L			
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L			

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)</b>					
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	<0,001 µg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002 µg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001 µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001 µg/L				
Perfluorobutane sulfonate	<0,001 µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001 µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,001 µg/L		0,10		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00257268)**

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général,  
le directeur adjoint  
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).